

**MAIRIE DE LES OMERGUES  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

**N°46/2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

**Présents** : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max et KATSAOUNIS Bruce

**Absents excusés** : Monsieur DE BRUYNE Vincent

**Secrétaire de séance** : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 14/11/2025

**Nombre de membres en exercice** : 9

**Nombre de membres présents** : 8

**OBJET : CONVENTION PARTICIPATIONS SCOLAIRES ECOLE DE ST-VINCENT SUR JABRON 2025 / 2026**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal du haut de la vallée du Jabron qui a été établi entre les communes de St-Vincent sur Jabron, Curel, Châteauneuf-Miravail, Montfroc et Les Omergues, celle-ci définit le fonctionnement du regroupement scolaire et les modalités pour les participations scolaires à l'école de St-Vincent sur Jabron pour l'année scolaire 2025/2026.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal a délibéré sur cette convention.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE la convention de fonctionnement 2025/2026 du regroupement pédagogique intercommunal du haut de la vallée du Jabron qui a été établi entre les communes de St-Vincent sur Jabron, Curel, Châteauneuf-Miravail, Montfroc et Les Omergues et les modalités qui en découlent ;**
- **AUTORISE Monsieur Maire à signer ladite convention**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 28 novembre 2025,

Le Maire,

**Alain COSTE**



Le secrétaire  
Benjamin CHESNEAU

